

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

Séance du 7 septembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Maurice Deschamps, Maire Adjoint.

Présents : Mrs Claisse, Deschamps, Jacquart, Mmes Delecroix et Martin.

Excusés : Mrs Bayot, Trapenard, Maire, Mmes Senant et Tartière

Pouvoirs : Mr Bayot à Mr Claisse, Mr Trapenard à Mr Deschamps et Mme Tartière à Mme Martin

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Delecroix a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 9

Présents : 5

Date de convocation : 03/09/2018

Date d'affichage : 11/09/2018

Avant de débiter la séance, M. Deschamps, Maire Adjoint, demande l'autorisation à l'assemblée d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour : fonds de concours de la Communauté de Communes et tarifs cantine 2018.

- Décisions modificatives

M. Deschamps indique qu'il est nécessaire de voter deux décisions modificatives :

> *budget Commune*

Plusieurs dépenses supplémentaires ont eu lieu en investissement, notamment le scellement des jeux sur les aires de jeux qui a finalement été réalisé par l'entreprise Faure pour soulager la charge de travail de l'employé communal (+ 1 440 € au compte 2128).

Des travaux supplémentaires, tels que la rénovation des tuiles ou encore l'ajustement des radiateurs, ont également dû être effectués à l'école (+ 4 641 € au compte 21312).

Enfin, une imprécision sur le devis initial a contraint à rajouter 1 517 € au compte 2121 pour la plantation des arbres à l'ancienne sapinière.

M. Deschamps explique que ces sommes, d'un total de 7 598 €, sont récupérées dans l'excédent d'investissement.

> *budget Commerces*

De la même façon, M. Deschamps précise que la chambre froide du bar au restaurant a dû être remplacée et que, par conséquent, la somme de 499 € est récupérée de l'excédent d'investissement pour être imputée au compte 2158.

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, ces décisions modificatives.

- Achat maison Citerne

M. Deschamps indique que, suite au redressement de la situation financière, M. Claisse a proposé

d'acheter une maison afin de reconstituer le patrimoine de la commune. M. le Maire a demandé ainsi à M. Claisse de se charger de ce projet.

Ce dernier explique alors avoir visité deux maisons : l'une sur la Place de l'Eglise, et l'autre sur la Route de Boënat.

Cette dernière, malgré quelques petits travaux d'isolation, est habitable de suite. D'environ 100 m², elle dispose d'un jardin attenant de 50 m² et d'un garage, situé dans le Passage de la Lieze, d'une trentaine de mètres carré.

M. Deschamps félicite M. Claisse pour avoir réussi à négocier, au juste prix, l'ensemble à 35 000 €. Il ajoute également que, selon la volonté de Mme Citerne, son héritier fait don, à la commune, d'une parcelle de 1 095 m² située derrière l'étang de Duème.

Il est alors demandé aux conseillers de se prononcer sur ce projet, l'objectif étant de donner ce bien en location à de nouveaux habitants et, si possible, à une famille avec enfants désireuse de s'installer à Lalizolle.

Vote : l'ensemble des membres présents valide ce projet

- Tableau des effectifs

Suite au départ de Mme Pottiez, Mme Ussel a été recrutée pour la remplacer à compter du 1^{er} septembre. Toutefois, celle-ci n'étant pas titulaire du concours d'ATSEM, son embauche s'est concrétisée par la signature d'un contrat d'un an.

Ainsi, M. Deschamps propose de supprimer le poste d'ATSEM et de créer un poste d'Adjoint d'Animation pour 32/35^{ème} :

Adjoint technique <i>titulaire</i>	2	35/35 heures
Adjoint d'animation <i>contractuel</i>	1	3/35 heures
Adjoint d'animation <i>contractuel</i>	1	32/35 heures
Adjoint administratif <i>titulaire</i>	1	28/35 heures

Vote : le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la mise à jour du tableau des effectifs.

- Remboursement de frais d'équipement d'un logement (annulation de la délibération du 8 septembre 2017)

M. Deschamps rappelle que, dans sa séance du 8 septembre 2017, le Conseil Municipal avait accordé l'octroi d'un remboursement à hauteur de 383,92 € à Mr et Mme Arnaud au vu des frais qu'ils avaient engagés dans le logement communal situé au 1 Chemin des Percières.

Ces derniers devraient prochainement quitter l'appartement et souhaiteraient finalement conserver les équipements achetés par leurs soins.

Le remboursement n'ayant pas eu lieu, M. Deschamps propose d'annuler la délibération du 8 septembre 2017.

Vote : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- Schéma de mutualisation de la Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limagne

M. Deschamps explique que, compte-tenu de ses obligations, le Conseil Communautaire a présenté un schéma permettant de mutualiser, à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes, les

formations du personnel et les achats groupés.

Cette opération a déjà permis à l'employé communal de bénéficier de formations à proximité et totalement gratuites. De même, les groupements de commande, notamment pour les contrôles périodiques des bâtiments, pourraient permettre à la commune de réaliser des économies.

Vote : le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de valider ce schéma de mutualisation.

- Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif 2017

M. Deschamps indique que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif. Ce dernier est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Vote : le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, ce rapport et accepte de le mettre en ligne

- Fête patronale

M. Deschamps rappelle que, comme chaque année, la municipalité organise le repas de la fête patronale. Il se tiendra cette année le dimanche 9 septembre et sera préparé par M. et Mme Boxberger, restaurateurs à Lalizolle. Il sera animé par un orchestre de 4 musiciens.

Une participation sera demandée aux personnes présentes. M. Deschamps propose d'en fixer les prix :

- 15 € par adulte
- 10 € pour les enfants de – 10 ans

Vote : l'ensemble des membres présents accepte

M. Deschamps ajoute que des jeux gonflables seront mis à disposition des enfants toute la journée sur le terrain de foot.

- Fonds de concours « Mise en valeur des communes » de la Communauté de Communes St Pourçain, Sioule, Limagne

M. Deschamps annonce que, comme en 2017, la Communauté de Communes a décidé d'octroyer une subvention aux communes membres ayant réalisé des investissements pour mettre en valeur leur collectivité.

Un fonds de concours de 270 000 € va alors être réparti entre les 60 communes de l'intercommunalité selon les critères suivants : population, longueur de la voirie communale et potentiel financier.

Cette subvention s'élève à 3 682 € pour Lalizolle et sera affectée à la création d'aires de jeux à l'appui.

Vote : le Conseil Municipal autorise M. Deschamps à présenter cette opération, à adopter le plan de financement et à solliciter l'aide auprès de la Communauté de Communes.

- Tarifs cantine 2018

M. Deschamps rappelle que les tarifs de la cantine scolaire sont, depuis 2016, de 3 € par enfant et 5 € par adulte.

Le fournisseur n'ayant pas changé ses prix, il propose de reconduire ces tarifs pour l'année 2018 – 2019.

Vote : l'ensemble du Conseil Municipal approuve cette reconduction

- Travaux et investissements

M. Claisse souhaite faire un bilan des différents travaux achevés, en cours et à venir.

Il désire tout d'abord signaler qu'une maison située au bord de la Route des Colettes présente d'importantes fissures et menace, à long terme, de s'écrouler. Il propose d'adresser, dans un premier temps, un courrier au propriétaire afin qu'il prenne les mesures nécessaires.

Il indique également que, suite à de violents orages cet été, le Chemin des Fougères, comme à beaucoup d'autres endroits, a été inondé (il montre des photos du chemin). Une buse située à l'entrée d'un champ en amont serait à l'origine du problème. Il est prévu de régler ce point. M. Deschamps en profite pour indiquer qu'il serait nécessaire de nettoyer l'ensemble du réseau des eaux pluviales de la commune.

M. Claisse poursuit en annonçant que les travaux de l'école sont terminés et précise que cette opération aura permis de parfaitement restaurer ce bâtiment du patrimoine de la commune.

La reconstitution du carré sacré du monument aux morts est quasiment achevée : seule une couche de gravillons doit encore être posée.

De même, l'installation d'une main courante devant le restaurant, la restauration du chemin des étangs aux Percières, le débouchage des canalisations au Chemin des Planches, la création des aires de jeux, la plantation des arbres à l'ancienne sapinière et le remplacement d'une bouche d'eaux pluviales sur la Route de la Bosse complètent la liste des travaux effectués depuis le début de l'année 2018.

Il reste encore à ce jour quelques interventions à réaliser d'ici la fin de l'année : le nivellement du dépotoir déjà commencé, le broyage des broussailles entre les rangs d'acacias à l'ancienne sapinière, le remplacement d'une seconde bouche sur la Route de la Bosse, l'amélioration du carrefour du Gros Boënat sur la Route des Colettes, le goudronnage de la partie du Chemin du Gros Boënat emportée par les inondations, le curage d'un bout du fossé au Chemin du Riberger, la réfection du Chemin des Tureaux, le goudronnage d'une partie de la Rue du Moulin et la réfection des deux carrefours de Chalouze.

Mme Delecroix en profite pour suggérer d'améliorer la propreté des trottoirs, et notamment ceux du bourg. M. Claisse constate en effet que le fleurissement de certains accotements n'a pas abouti partout. M. Deschamps souhaiterait, au minimum, que les deux places soient parfaitement entretenues.

Il termine ce point de l'ordre du jour en évoquant quelques projets pour 2019 : le goudronnage de la seconde partie de la Rue du Moulin, la restauration d'une partie du Chemin du Riberger, la réfection de la façade arrière de la mairie, l'installation d'une fontaine sur la Place de la Liberté, la création et l'affichage du plan de la commune, l'amélioration du fleurissement et le remplacement de la haie de lavande le long de la mairie. L'implantation d'un columbarium est également suggérée mais il semblerait que très peu d'habitants soient intéressés.

- Questions diverses

> rentrée scolaire

29 enfants ont fait, cette année, leur rentrée à l'école et 6 qu'il convient d'ajouter en accord avec l'Inspection d'Académie, sont partis en CM2 Bellenaves, ce qui représente un effectif total de 35 élèves.

> visite de la Sous-préfète

M. Deschamps annonce que Lalizolle aura l'honneur de recevoir, le 18 octobre prochain, Mme le Sous-préfet de Vichy pour une présentation et une visite de la commune.

> visite du Président de l'Association des Maires de l'Allier et du Centre de Gestion

M. Deschamps fait également part de la venue du Président, du Directeur de l'Association des Maires de l'Allier et de la Directrice du Centre de Gestion, le 25 octobre prochain, en mairie. Ceux-ci souhaitent en

effet rencontrer chacun des Maires de l'Allier afin de connaître leurs attentes et leurs préoccupations.

> *personnel communal*

M. Deschamps indique que la Commission de Réforme a émis, le 6 septembre dernier, un avis favorable au dossier de M. Ribeyron concernant sa demande de mise en retraite pour invalidité. La caisse de retraite devrait, à son tour, se prononcer, dans un délai de 5 mois, sur son dossier médical.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.